



PRÉ-REQUIS

L'accès est ouvert aux titulaires d'un bac, ou après des études supérieures.

Les candidats sont soumis à une sélection par l'ICO
L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.



CONDITION D'ADMISSION

Tous les renseignements sur les candidatures :
www.ico.asso.fr
Sur dossier de candidature et éventuellement entretien.

Métiers visés

Le titulaire du BTS opticien lunetier est un professionnel de santé doté de compétences scientifiques, techniques et commerciales. L'Opticien a pour mission d'assurer la meilleure qualité de vision aux personnes qu'il prend en charge.

L'opticien peut exercer son activité comme :

- Responsable d'un magasin d'optique indépendant, travaillant seul ou avec des employés.
- Responsable d'une succursale d'une grande entreprise d'optique.
- Cadre dans la recherche, dans les services commerciaux ou techniques d'entreprises industrielles d'optique.
- Cadre dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou dans un service public.

Il peut aussi exercer ses compétences dans un établissement de soins, un service de santé en tant que Responsable en réfraction. Il peut faire de l'enseignement.

Entreprises partenaires

Afflelou, Atol, Baluzat Opticien, Grandvision France, Générale d'Optique, Grand Optical, Hans Anders, Kryss Group, Lissac l'opticien, Les Opticiens Conseils, Optical Center, Optic2000, ...

BIOLOGIE - SANTÉ

BAC +2

BIOLOGIE - SANTÉ
BTS OL

BREVET DE TECHNICIEN
SUPÉRIEUR

OPTICIEN-LUNETIER



CONTACTS

Contacts filière

Responsable pédagogique
Aurélie GIRAUDET

Secrétariat
Laurence SLOETJES
alternance@ico.asso.fr
Tél. 01 64 86 12 16

Contacts CFA UNION

Pour toute information concernant l'apprentissage
et les conditions du contrat :
www.cfa-union.org

Conception : SandrineDorsemaine.com - Jan. 2024



www.cfa-union.org





LIEU DE LA FORMATION

Institut et Campus d'Optique
134 route de Chartres
91440 BURES-SUR-YVETTE
www.ico.asso.fr

BAC +2 - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR OPTICIEN-LUNETIER

BTS OL



TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs généraux de la formation sont triples :

- fournir à l'apprenti la meilleure préparation à l'examen du BTS Opticien-Lunetier
- lui permettre de développer un niveau de professionnalisme élevé
- acquérir une expérience facilitant son employabilité à l'issue de la formation



RYTHME DE L'ALTERNANCE

2 ans. Volume horaire en formation :

BTS 1 : 693 heures et BTS 2 : 657 heures

Rythme d'alternance :

2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français	48 h	55 h
Langue vivante étrangère	48 h	55 h
Économie et gestion d'entreprise Communication	58 h	58 h
Mathématiques	72 h	55 h
Optique géométrique et physique	135 h	130 h
Étude technique des systèmes optiques	79 h	60 h
Analyse de la vision	160 h	140 h
Examen de vue, Prises de Mesures, Adaptation	55 h	60 h
Étude, réalisation, contrôle d'équipements optiques		62 h
Activités en milieu professionnel	20 h	
TOTAL	693 h	657 h

Pour plus d'informations
sur le financement de nos formations

www.cfa-union.org
<http://site.cfa-union.org/pages/financement>

